

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt- cinq mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum : 19**
Présents : 25

Ayant donné un Pouvoir : 04

Absents : 07

Ne prenant pas part au vote : 0
Votants : 29

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 15**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

19/03/2025

25 présents : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet** : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. **Champagneux** : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MM. LESAGE Claude. **La Bridoire** : Mmes BEGUIN-BECHEROT Nathalie, JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mme FERRARI Myriam, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves. **Saint Béron** : M. PERROT Alain. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre. **Sainte Marie d'Alvey** : / . **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

04 Pouvoirs : Mme YACONO Céline à M. LOMBARD Daniel, Mme VERRIER Muriel à Mme PICARD Marie-France, M. PERSON Philippe à M. ARGOUD Yves, Mme MADELON Caroline à Mme ANDRE Valérie.

07 Absents : M. BILLON Pierre, M. GONARD Xavier, Mme LABBAY Catherine, M. PARAVY Jean-Claude, M. PICHE Barthélémy, M. PUGNOT Bertrand, M. REVEL Daniel.

OBJET : CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ACTION DU PROJET TRANSFRONTALIER ALCOTRA-CARE – REALISATION D'UN PROFIL DE SANTE ;

MONSIEUR LE PRESIDENT,

RAPPELLE QUE pour l'exercice de sa compétence « Action sociale », notamment pour la mise en œuvre du schéma territorial sur l'offre de services, la communauté de communes Val Guiers s'est engagée dans un programme transfrontalier dénommé ALCOTRA CARE.

EXPOSE QUE pour les besoins de la mise en œuvre du programme transfrontalier et notamment l'élaboration d'un profil de santé, il est nécessaire que les partenaires français mandatent un unique prestataire pour collecter les données épidémiologiques utiles.

Pour répondre à ces besoins, il est envisagé la création d'un groupement de commandes en vue de passer un marché pour l'acquisition des données de santé des trois territoires des partenaires français (CC Val Guiers, CC du Lac d'Aiguebelette et CA Arlysère), en application des articles L2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique.

Une convention constitutive de groupement doit être établie entre tous les partenaires afin de définir les modalités d'acquisition des données.

PRESENTE le projet de convention de groupement de commandes, annexé à la présente délibération dont les principales dispositions sont les suivantes :

- **Objet** : la passation et l'exécution d'un marché public relatif au recensement des données statistiques existantes en matière de santé au sens large ;
- **Durée** : Le groupement de commandes est constitué à compter de la date de notification de la présente convention et perdurera pendant toute la durée du marché, reconductions comprises. Il s'achèvera au plus tard à la clôture comptable du programme ALCOTRA CARE (courant 2027) ;
- **Coordonnateur** : la communauté de communes Val Guiers ;
- **Dispositions financières** : Chaque partenaire payera le tiers du montant du marché public qui aura été attribué au prestataire.

PROPOSE

- D'approuver le principe de la création du groupement de commande ;
- D'approuver la convention constitutive du groupement.

SOLLICITE l'autorisation de signer la convention constitutive du groupement de commande en annexe ainsi que tout autre document lié à sa mise en œuvre.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 29 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

➤ **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commande pour l'acquisition des données statistiques existantes en matière de santé.

➤ **MANDATE** le Président pour la signer ainsi que toutes les pièces nécessaires au dossier.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 08/04/2025,

Le Président,
Paul REGALLET

Le secrétaire de séance
Georges CAGNIN